

L'inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services de l'Éducation nationale  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de Loire-Atlantique

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-16 du 11 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- Vu le décret 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, modifié par le décret n° 86-247 du 20 février 1986 ;
- Vu le décret n° 84-955 du 25 octobre 1984 relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 90-770 du 31 août 1990 relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles ;
- Vu le décret n° 2011-183 du 15 février 2011 modifiant le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre au 06 décembre 2018 ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2018 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur de l'administration centrale et des membres des bureaux de vote électronique pour l'élection au comité technique ministériel de l'éducation nationale, à la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils et aux commissions administratives paritaires nationales ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement des élections en date du 6 décembre 2018
- Vu le procès-verbal de la cérémonie de répartition des sièges et désignation des représentants des personnels au sein de la CAPD en date du 7 décembre 2018.

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

La composition de la Commission Administrative Paritaire Départementale compétente à l'égard des instituteurs et des professeurs des écoles de Loire-Atlantique est fixée comme suit à compter du 7 décembre 2018 :

### **I- Représentants de l'Administration**

#### **Membres titulaires**

Monsieur Philippe CARRIERE	Inspecteur d'Académie, Directeur Académique
Monsieur Emmanuel ROUETTE	Secrétaire général
Monsieur Bernard LE GALL	IEN adjoint à l'Inspecteur d'Académie
Monsieur Gilles TUDAL	IEN Mission préélémentaire
Monsieur Eric BRACHET	IEN Nantes II
Monsieur Stéphane BIZEUL	IEN ASH
Madame Sylvie NICOLAS	IEN Pontchâteau
Madame Laëtitia JIMENEZ	IEN Ancenis
Monsieur Stéphane LEJEUNE	IEN Bouguenais
Madame Zita TEKPAH	Cheffe de la division des ressources humaines

#### **Membres suppléants**

Monsieur Fabrice BARTHELEMY	Inspecteur d'Académie, Directeur Académique Adjoint
Madame Sandrine BETRANCOURT	Inspectrice d'Académie, Directrice Académique adjointe

Madame Marie-pierre LARAUFIE-FRENOY	IEN Saint-Herblain
Madame Marylène COCHET	IEN Vallet
Monsieur Pascal DENAT	IEN Nantes III
Madame Isabelle VANIET	IEN Rezé Vertou
Madame Eliane BEBEL-GRAND	IEN Nantes I
Monsieur François LETAPISSIER	IEN Nantes IV
Madame Sylvie GERARDOT-PAVEGLIO	Adjointe à la cheffe de la division des RH
Madame Marlène JEANNES	Cheffe de la division de l'organisation scolaire

## **II – Représentants du Personnel**

### **Membres titulaires**

#### **Au titre de la classe exceptionnelle**

Monsieur Thierry FLORA SNUIPP-FSU

#### **Au titre de la hors-classe**

Madame Pascale GOUPIL SNUIPP-FSU  
Monsieur Didier KLEIN FNEC-FP-FO

#### **Au titre de la classe normale**

Madame Céline SIERRA SNUIPP-FSU  
Madame Rachel JACQUIER SNUIPP-FSU  
Madame Annabel CATTONI-SAGOT SNUIPP-FSU  
Madame Lucie GILLET SNUIPP-FSU

Madame Laëtitia NYS SE-UNSA  
Madame Gwénaëlle ALLEN SE-UNSA

Madame Anne-Gaëlle JEULAND SGEN-CFDT

### **Membres suppléants**

#### **Au titre de la classe exceptionnelle**

Madame Catherine KERONA SNUIPP-FSU

#### **Au titre de la hors-Classe**

Monsieur Pascal AUGER SNUIPP-FSU

#### **Au titre de la classe normale**

Madame Sylvaine BINET SNUIPP-FSU  
Monsieur Mathieu FRACHON SNUIPP-FSU  
Madame Sylvie POUYON SNUIPP-FSU  
Monsieur Eric BAINVEL SNUIPP-FSU

Monsieur Dominique CALLO SE-UNSA  
Madame Valérie AUCLAIR SE-UNSA

Monsieur Olivier LEPROUST SGEN-CFDT

Madame Danaëlle HEBERT FNEC-FP-FO

### **Article 2 :**

Monsieur le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 01<sup>er</sup> octobre 2020

  
Philippe CARRIERE